



# Bulletin d'informations municipales



Mairie de Cottance

## Elections municipales

### Des modifications dans le scrutin

Les élections municipales, qui ont lieu tous les six ans, se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014 de 8 h à 18 h salle d'animation.

La loi de réforme relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires du 17 mai 2013 modifie profondément les conditions de préparation des élections municipales de mars 2014 : pour les communes de moins de 1000 habitants comme la nôtre, il y a de nouvelles conditions de candidature (obligation de dépôt des candidatures en préfecture ou sous-préfecture), et la nullité des suffrages exprimés en faveur des personnes qui n'ont pas été déclarées candidates.

### Concrètement :

\* Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste. **Pour être élu au premier tour de scrutin, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits.** Au second tour, la majorité relative suffit.

\* Ce qui change : **les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne se serait pas portée candidate ne sont pas pris en compte.**

Le fait que le nom d'une personne qui ne s'est pas déclarée candidate figure sur un bulletin

de vote **ne remet pas pour autant en cause la validité du bulletin et le nom ou les noms des autres candidats.**

Dans une telle hypothèse, seuls sont comptés les suffrages exprimés en faveur de candidats régulièrement déclarés.



\* **Le panachage** (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs autres candidats d'une autre liste) **reste autorisé, étant rappelé que ne sont pas pris en compte les noms de personnes qui ne se seraient pas déclarées.**

Les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas pris en compte (15 conseillers maximum pour notre commune).

\* **La présentation d'une pièce d'identité au moment du vote devient obligatoire**

\* Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Après l'élection, seront conseillers communautaires les conseillers municipaux figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

### PROCURATION

Si vous ne pouvez pas être présent le jour du vote pensez au vote par procuration en vous rendant à la gendarmerie. Vous pouvez remplir le formulaire en le téléchargeant sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) mais serez quand même obligé d'aller à la gendarmerie.



## Réforme des rythmes scolaires

### Une difficulté pour nos communes.

Suite à la promulgation de la loi concernant la réforme des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et primaires, les communes sont dans l'obligation de prendre à leur charge environ 3/4 d'heure d'accueil périscolaire en plus chaque jour.

Afin de proposer une nouvelle organisation de ce temps scolaire et périscolaire la plus adaptée au rythme de l'enfant, les municipalités de Cottance et de Montchal ont décidé dans le ca-



dre du RPI, en accord avec le corps enseignant, de ne mettre en place cette réforme qu'à la rentrée 2014.

Depuis plusieurs mois déjà, l'équipe enseignantes et les élus des 2 communes « planchent » sur cette nouvelle organisation, avec comme objectif principal le bien être de l'enfant, et non en fonction des situations particulières de chaque famille.

C'est pour cette raison que, en accord avec le dernier Conseil d'Ecole, les municipalités ont envoyé leur proposition d'horaires à l'Inspecteur d'Académie :

**Pour Cottance**, 4 jours d'école avec un temps scolaire de 8 h 45 à 12 h et de 14 h 15 à 16 h 15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. **Le temps d'accueil périscolaire (TAP) nouvellement dé-**

**volu aux mairies se ferait alors de 13h30 à 14h15.**

**A Montchal le TAP se ferait à 15 h30.**

Ce TAP ne peut pas se faire en fin de journée à cause du fonctionnement du RPI et du car. Le fait qu'il se fasse après la pause méridienne (de midi) est en parfaite adéquation avec les études des chronobiologistes qui montrent que ce temps n'est pas propice aux enseignements purement scolaires mais à des activités plus culturelles ou sportives.

Le RPI Cottance/Montchal, enseignants et élus solidaires, a demandé une dérogation à l'éducation nationale afin que la demi journée supplémentaire de temps scolaire imposée par la réforme ait lieu le samedi matin au lieu du mercredi. **Pourquoi une telle demande ?**

Toujours dans **l'intérêt de l'enfant** qui est quand même à la base, le premier argument d'une telle réforme. En effet une pause dans la semaine semble indispensable pour les élèves, surtout pour les petits, et des exemples de communes ayant mis en place la réforme en 2013 nous prouvent que les enfants sont très fatigués en fin de semaine après 5 jours d'école consécutifs.



**Pour l'instant nous n'avons pas de réponse écrite de l'Education Nationale, mais il semblerait que la demi journée d'école supplémentaire ne pourra pas se faire le samedi. En effet les services du Conseil Général se sont positionnés en nous précisant qu'ils n'assureront pas de transport scolaire le samedi.**





## Réforme des rythmes scolaires (suite)

En attendant nous étudions la future organisation de ces TAP, afin de pouvoir proposer aux enfants plus qu'une « garderie améliorée », mais en sachant que nous avons peu de moyens et que ces TAP impliqueraient chaque jour la présence de 4 personnes encadrantes !



Nous essayons de réfléchir au niveau intercommunal et avons proposé à l'Éducation Nationale un

« Avant projet éducatif territorial », avec

une mutualisation des communes pour les activités : par exemple une activité « musique » pourrait être mise en place en 2014/2015 dans chacune des 8 communes avec l'intervention de l'école de musique de Panissières .

Nous faisons un appel aux bénévoles, aux membres d'associations qui seraient intéressés pour participer à ces TAP et transmettre leur savoir ou leur passion aux enfants scolarisés à Cottance.

**N'hésitez pas à contacter la mairie.**

## Vie du village

### Des nouvelles de notre commerce local :

Le bail commercial précaire qui lie la commune et Madame Tricaud arrive à échéance à la fin du mois d'avril.

**La locataire souhaite arrêter son activité à la fin de ce contrat.**



Afin que l'activité commerciale ne soit pas interrompue, la municipalité a décidé de faire une proposition de rachat du fond de commerce à la propriétaire en espérant qu'une transaction sera possible.

Sans quoi la commune sera dans l'obligation de créer un nouveau point commerçant absolument vital et indispensable pour notre village.

La commune est aidée pour cela par la Chambre de Commerce de Saint Etienne/Montbrison.



## Vie du village

### Le Très Haut débit (internet)

Le THD est une nouvelle technologie de transport ultra rapide d'informations grâce à la fibre optique. Toute la technologie internet utilisera ce système dans les prochaines années.



Le THD sera disponible dans tout le département d'ici 2020.

Pour notre commune il est prévu de raccorder 426 foyers. Ces travaux de raccordement seront pris en charge par le SIEL (à hauteur de 25 %) et la communauté de Communes des Collines du Matin (75 %).

Les travaux vont se dérouler en plusieurs phases :

- **de mars à juillet 2014** : avant projet : des équipes de l'entreprise SPIE vont venir en repérage sur le terrain avec des badges et des voitures identifiées.

- **Phase 2 : début 2015**, SPIE fera des vérifications sur le terrain.

- **Phase 3** : réalisations des travaux définitifs et raccordement de chaque abonné. Durée maximum des travaux : 5 ans.



## Prochaines manifestations

→ **Samedi 15 mars - Soirée paëlla de la Pétanque** salle d'animation à 19h (réservation 06 18 20 65 55)

→ **Samedi 29 mars - "le 7<sup>ème</sup> prix cycliste du canton de Feurs" se déroulera** sur notre commune : course de vélo organisée par le vélo club Feurs/Balbigny, qui rassemblera environ 180 coureurs licenciés FFC.

Les participants emprunteront l'ancien "tour des coureurs". Première course à 13 h30, et seconde à 16 h. Une remise des prix aura lieu à la salle des fêtes vers 18h30/19 h avec le verre de l'amitié.

Pour plus d'infos consultez le site internet

[www.vcfeursbalbigny.com](http://www.vcfeursbalbigny.com)

→ **Samedi 5 avril nettoyage de printemps** organisé par la municipalité - Rendez-vous à 8 h 30 salle d'animation pour un petit café brioche avant de partir sur les routes de la commune ramasser les déchets.

→ **Samedi 12 avril Exposition annuelle de la bibliothèque**

avec la participation des enfants de l'école, sur le thème « de la forêt » cette année. Salle d'animation de 14 h à 18 h, entrée libre.

